

10 août 2023

132

- > Audiologistes
- > Audioprothésistes
- > Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition
- > Établissements de réadaptation en déficience auditive

Nouveau Guide de facturation – Programme des aides auditives

Le Manuel du programme des aides auditives, qui est devenu le Guide de facturation – Programme des aides auditives, a été révisé en profondeur. Son format et l'ensemble de son contenu ont été modernisés.

Cette nouvelle version est disponible dans notre site Web, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels, dans chacune des pages Web s'adressant aux destinataires de la présente infolettre.